

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2026-00574-S

Requérant(s)	Schaffner Grégory, rue de la Deute 6, 2855 Glovelier
Auteur du projet	Aménat Sàrl, route de Bollement 5, 2873 Saulcy
Description du projet	Construction d'une palissade en imitation osier et suppression de barrière.
Cadastre(s), parcelle(s)	Glovelier, 1881
Lieu-dit, adresse	Rue de la Deute, 2855 Glovelier
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAh
Plan spécial	Oeuches à Deute Ouest
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	04.05.2026
Échéance de la publication	18.05.2026

### Ouvrage

Dimensions : longueur 15.00 m, hauteur 2.00 m.  
Matériaux : imitation osier

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 30 avril 2026